

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai, à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Denis le Ferment proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux : Nathalie ALMEIDA – Marie-José BOURILLON – David CASSAND – Thierry DAVID - Caroline DUBOIS – Renaud FAVIER – Ludovic FLEURY - Béatrice KARPOFF – Jean-Pierre SPENNEL – Nathalie THEBAULT – Carole VARNIER SEGARD

Etaient absents : ---

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre SPENNEL, le plus âgé de l'assistance, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Nathalie ALMEIDA – Marie-José BOURILLON – David CASSAND – Thierry DAVID - Caroline DUBOIS – Renaud FAVIER – Ludovic FLEURY - Béatrice KARPOFF Jean-Pierre SPENNEL – Nathalie THEBAULT – Carole VARNIER SEGARD.
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Thierry DAVID et deux assesseurs : M. David CASSAN et Nathalie ALMEIDA

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du C.G.C.T., a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11	
A déduire les bulletins litigieux	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11	
Majorité absolue	6	
Ont obtenu	Mme. Nathalie THEBAULT : onze voix	11

Mme Nathalie THEBAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Mme le Maire demande aux conseillers de se déterminer sur le nombre d'adjoints.

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11	
A déduire les bulletins nuls et blancs	1	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10	
Majorité absolue	6	
Ont obtenu	Mme Caroline DUBOIS : quatre voix	4
	Mme Béatrice KARPOFF : six voix	6

Mme Béatrice KARPOFF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11	
A déduire les bulletins nuls et blancs	1	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10	
Majorité absolue	6	
Ont obtenu	Mme Caroline DUBOIS : cinq voix	5
	M. Ludovic FLEURY : cinq voix	5

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour

2^{ème} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11	
A déduire les bulletins nuls et blancs	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11	
Majorité absolue	6	
Ont obtenu	Mme Caroline DUBOIS : sept voix	7
	M. Ludovic FLEURY : quatre voix	4

Mme Caroline DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11	
A déduire les bulletins nuls et blancs	1	

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10	
Majorité absolue	6	
Ont obtenu :		
M. David CASSAND : une voix		1
M. Ludovic FLEURY : neuf voix		9

M. Ludovic FLEURY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint, et a été immédiatement installé.

Les adjoints percevront les indemnités qui leur sont dues.

Délégation de fonctions du Conseil Municipal au Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer ses fonctions déterminées par l'article L.2122-22 du CGCT au Maire.

Mme le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres des différents établissements publics de coopération intercommunale :

-SIEGE:

- Titulaire : Nathalie ALMEIDA
- Suppléant : Caroline DUBOIS

-Syndicat des eaux d'Hébécourt :

- Titulaire : Nathalie THEBAULT
- Titulaire : Caroline DUBOIS
- Suppléant : Béatrice KARPOFF

- Syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors :

- Jean-Pierre SPENNEL
- Ludovic FLEURY

- Centre Communal d'Action Sociale :

- Marie-José BOURILLON
- Carole VARNIER SEGARD
- Caroline DUBOIS
- Béatrice KARPOFF

- CNAS :

- Béatrice KARPOFF

- ADICO :

- David CASSAN
- Nathalie THEBAULT

Tarifs de vente de masques et gel hydro alcoolique :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer :

- 0,50 € le prix de vente des masques
- 4 € le flacon de gel hydro alcoolique

La séance est levée à 19H50